

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR
LÉO LAGRANGE ELEMENTAIRE**

**DOCUMENT ANNUEL
2023-2024**



SOMMAIRE

I) La ville de la Seyne sur mer **p5**

1) Historique de la Seyne sur mer

2) Caractéristiques de la population Seynoise

- *Démographie de la Seyne sur mer*
- *État matrimonial:*
- *Catégories socioprofessionnelles*
- *Emplois par secteurs d'activités*
- *Chômage :*

3) Le tissu associatif

II) La situation initiale de l'Accueil Collectif de Mineurs **p8**

1) Organisme de l'Accueil Collectif de Mineurs

2) Catégories d'accueil collectif de mineurs et capacités

3) Implantation géographique

4) Ressources au niveau du territoire d'implantation

- *Sites naturels de proximité :*
- *Infrastructures culturelles de proximité :*
- *Infrastructures sportives de proximité*
- *Environnement économique:*

5) Caractéristiques des familles et de leurs enfants

5.1) Les Familles

- *La situation socioprofessionnelle*
- *La participation financière des familles pour l'accueil de loisirs*
- *La situation familiale*
- *Le Type d'habitat*

5.2) Les Enfants

- *Écoles des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires*
- *Quartiers des enfants qui fréquentent la structure(Vacances Scolaires)*
- *Caractéristiques et besoins par tranches d'ages*

III) Axes Éducatifs et Déclinaison des Objectifs **p17**

1) Définition

2) Déclinaison de objectifs généraux du PEDT

IV) Les Moyens mis en œuvre

p19

1) Moyens spatiaux

2) Ressources Humaines

3) Moyens financiers

4) Moyens de transports

5) Moyens temporels

V) Orientations éducatives ciblées 2023-2024

p22

VI) Modalités de Fonctionnement général de l'Accueil de Loisirs

p25

1) Introduction

2) Modalités d'inscription

3) La vie au centre

a) L'accueil

b) Les repas

c) Les temps calmes

d) Les activités

e) Les conseils d'enfants

f) les groupes

g) Journée type et intentions pédagogiques

h) La participation des familles sur la structure

i) Les partenariats

j) Les locaux et l'aménagement des espaces

k) le matériel

4) La Santé

5) La Sécurité

➤ *Dans le bus*

➤ *Sur la chaussée*

➤ *En extérieur*

➤ *En baignade*

➤ *Plan canicule*

➤ *Évacuation des locaux*

➤ *Plan vigipirate*

VII) Modalité de fonctionnement de l'équipe

p44

1) L'équipe pédagogique

2) Organisation du travail en équipe

4) Planification des réunions de travail 2023-2024

5) Rôle de l'animateur

6) Prise en charge du stagiaire pratique

7) Projet de formation

VIII) Modalité d'évaluation

p49

IX) Annexes

p50

➤ *Projet éducatif de la Caisse des Écoles*

➤ *Règlement intérieur de la Caisse des Écoles*

➤ *Grille d'évaluation animateur stagiaire*

➤ *Fiche technique d'une séance d'animation*

➤ *Fiche d'évaluation d'une séance d'animation*

➤ *Fiche technique d'un projet d'animations*

➤ *Fiche d'évaluation d'un projet d'animations*

➤ *Bilan de séjours*

➤ *Évaluation du Document annuel*

I / La Ville de la Seyne sur mer

La Seyne/mer est la 2ème ville du Var, elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée qui regroupe douze communes.

1) Historique de La Seyne sur mer:

A la fin du Moyen Age, le village de Six Fours est perché sur une colline dominant des terres agricoles. Les hameaux situés en bordure du littoral ne sont occupés que pour les besoins de la navigation ou de la pêche. Peu à peu, certains habitants établissent au lieu dit « La sagno », des entrepôts commerciaux et un môle pour les chargements des bateaux.

Vers le milieu du XVI siècle, avec l'accroissement du trafic maritime, des habitations sont construites et de petits chantiers de constructions navales voient le jour. Le port est creusé en 1593, des fours à pains (1608) et des comptoirs de boucherie (1631) sont installés progressivement.

L'essor de ce hameau maritime devenu « La Seyne » encourage ses habitants à demander leur autonomie à la commune de Six Fours. La séparation est rendue effective par les lettres patentes signées par Louis XIV en juillet 1657. En 1658, la première administration communale est constituée et l'on procède à la répartition du territoire...

En 1691 un véritable port de commerce et de pêche voit le jour. Dès 1711, la présence d'un premier chantier naval est attestée, prélude à un bel avenir. Parmi les moments forts de son histoire, notons la venue de Napoléon Bonaparte qui devient Général en assiégeant Toulon (1793), l'ouverture de ses premiers chantiers mécaniques (1835) et l'arrivée précoce du chemin de fer (1859). A cette date, la Seyne sur mer s'apprête à devenir simultanément l'une des capitales mondiales de la construction navale et une destination touristique réputée.

En 1989, dû au choc pétrolier et aux concurrences internationales, les Chantiers ferment définitivement. La fermeture des chantiers navals entraîne la perte de 7000 emplois, plongeant la ville dans une crise économique dramatique et provoquant également un choc psychologique et historique fort pour les Seynois. De ce fait, les difficultés sociales se sont fortement développées en se concentrant dans les quartiers qui ont été classés prioritaires par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Aujourd'hui la Seyne sur mer a la volonté d'intensifier sa reconversion économique et de développer, voir renforcer son potentiel touristique et culturel, tout en diversifiant les activités liées à sa vocation maritime.

A ce jour, dans le cadre du projet de reconversion des anciens chantiers navals, de grands chantiers ont été engagés (parc paysager, casino, port de plaisance...).

D'autres projets sont en cours de réalisation dans la ville, le renouvellement des quartiers sensibles de la ville, la construction de nouveau logement, le Grand projet de rade, le développement de la dynamique de la ZAE des Playes...

2) Caractéristiques de la population Seynoise

Nombres d'habitants: 62987

(Source INSEE 2019)

► Démographie de la Seyne sur mer:

0-14 ans : 16,4%

15-29 ans : 15,2%

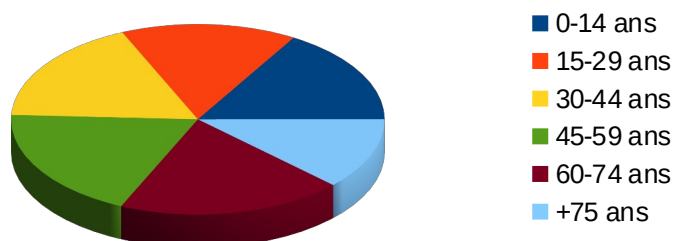
30-44 ans : 17,6%

45-59 ans : 19%

60-74 ans : 19,6%

+75 ans : 12,1%

Démographie de la Seyne sur mer

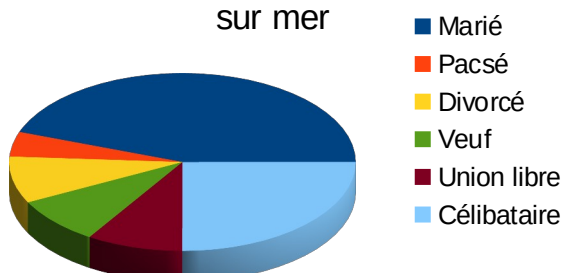


(Source INSEE 2019)

► État matrimonial:

Marié: 44,5%	Pacsé: 4,5%
Divorcé: 8,5%	Veuf: 8,5%
Union libre/concubinage: 9%	Célibataire: 25%

Etat matrimonial de la Seyne sur mer



(Source INSEE 2018)

➤ Catégories socioprofessionnelles : (Source INSEE 2019)

- Employé:18,2%
- Profession intermédiaire: 13%
- Ouvrier: 9,1%
- Cadre / profession intellectuelle: 5,6%
- Commerçant / artisans / chef d'entreprise: 3,4%
- Agriculteur / sylviculture et pêche : 0,1%
- Retraité:31,4%
- Autres personnes sans activité professionnelle:19,2%

➤ Emplois par secteurs d'activités : (Source INSEE 2015)

- Agriculture : 0,2%
- Industrie: 6,9%
- Construction: 8,4%
- Commerce, Transport, Services divers : 45,3%
- Administration Publique, Enseignement, Santé, Action Sociale : 39,2%

➤ Chômage : (Source INSEE 2019)

Le taux de chômage est passé de 23,4% en 1999 à 16,1% en 2010 et reste relativement stable à ce jour. En 2019, le recensement révèle un taux de 16,6% de chômeurs à la Seyne sur mer. La différence avec la Communauté d'agglomération s'est également réduite en 2010 mais reste toujours au dessus (TPM 14,5%). On notera également que le taux de chômage reste très élevé et représente plus du double dans la collectivité par rapport à la moyenne nationale qui est de 7,4%.

3) Le tissu associatif

La ville de La Seyne Sur Mer dispose d'un très grand nombre d'associations :

- Culture / Événementiel (≈100 associations)
- Sport et Loisirs (≈70 associations)
- Solidarité insertion (≈40 associations)
- Socio éducatif / Education populaire (≈15 associations)
- Education / Petite enfance /Enfance / Jeunesse (≈35 associations)
- Protocole (≈36 associations)

Nous pouvons voir que La Seyne Sur Mer possède de nombreuses associations culturelles et sportives qui répondent aux attentes de ses habitants quant à leurs loisirs. La commune dispose également d'associations à caractère social, permettant ainsi de venir en aide auprès des différents publics. Ainsi la ville bénéficie d'un tissu associatif tant riche que varié.

II / Situation initiale de l'Accueil Collectif de Mineurs

1) Organisme de l'Accueil Collectif de Mineurs:

La Caisse des Écoles de la Seyne sur Mer est un Établissement Public local institué par la loi du 10 avril 1867 et régie par la loi du 18 mars 1882 qui rend les Caisses des Écoles obligatoires dans chaque commune.

La Caisse des Écoles de la Seyne sur mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948.

2) Catégories d'Accueil Collectif de Mineurs et capacités

	Accueil de loisirs périscolaire matin	Accueil de loisirs périscolaire après-midi	Accueil de loisirs périscolaire mercredi	Accueil de loisirs extrascolaire Vacances
Maternelle	40	50	72	72
Élémentaire	60	46	72	72

3) Implantation géographique :

L'accueil collectif de mineurs municipale Léo Lagrange a été créée en 1999 pour répondre à un besoin d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire dans les quartiers sud de la ville. Elle est implantée au cœur du groupe scolaire Léo Lagrange composé d'une école maternelle et d'une écoles élémentaires.

Adresse :

Accueil Loisirs Léo Lagrange

Av. Noël Verlaque

83500 La Seyne sur mer

Tel : 04.94.06.42.51 /06.48.46.27.55



4) Ressources au niveau du territoire d'implantation:

➤ Sites naturels de proximité :

- Le parc paysager Fernand Braudel
- La plage des Sablettes
- La Corniche de Tamaris
- La forêt du Fort Napoléon

➤ Infrastructures culturelles de proximité :

- La Villa Tamaris Pacha
- La Médiathèque le Clos St Louis
- La Maison culturelle Jean Bouvet
- Le Fort Balaguier
- Le Fort Napoléon
- Le chapiteau des Sablettes (cirque contemporain)

➤ Infrastructures sportives de proximité :

- Les stades de football (Guimier et Squillacci)
- La salle multi sports (Sauva)
- Les terrains de tennis de Mar-Vivo
- La salle multi sports de l'Herminier
- La base nautique de St Elmes

➤ Environnement économique:

On peut répertorier plusieurs facteurs importants

- Le tourisme (plages, activités culturelles, de loisirs, découvertes..)
- Les commerces (marché provençal, magasins, restaurants...)
- L'industrie maritime avec le port de St Elmes (Pêche, entreprises bateaux)
- La Base Militaire (Toulon, St Mandrier)

5) Caractéristiques des familles et de leurs enfants (2017-2018)

5.1) Les familles :

➤ La situation socioprofessionnel

La situation socioprofessionnel des familles fréquentant la structure est assez caractéristique de la population des quartiers sud de la ville. On recense beaucoup de parents travaillant pour les Fonctions Publiques, le Ministère de la Défense, le secteur Médical mais aussi de nombreux employés. Ces habitants ont une situation sociale qui se situent majoritairement dans la classe moyenne voir légèrement plus élevée que la moyenne.

- Militaire 15 %
- Fonctionnaire 17%
- Secteur Commercial / Tourisme 12%
- Secteur Médical 16%
- Employé/Ouvrier 24,5%
- Artisan 4%
- Cadre / ingénieur 6%
- Étudiant/ Formation 0,5%
- Sans 5%



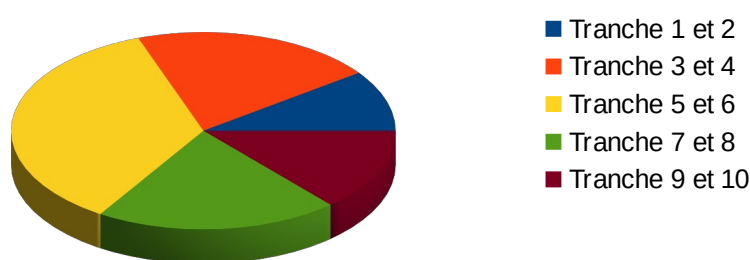
(Source Dossiers d'inscription 2017-2018)

➤ La participation financière des familles pour l'accueil périscolaire (Mercredi)

Tarifification par tranches sur les Temps Périscolaire du Mercredi :

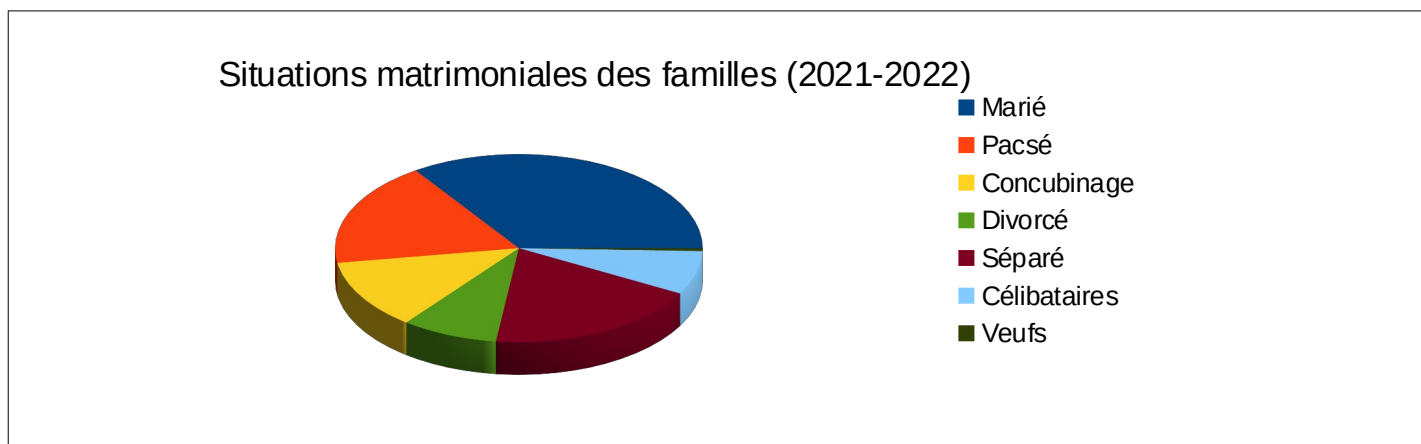
-Tranche 1:Q.F :0 à 500€ représente 5% des familles	
-Tranche 2:Q.F :501 à 650€ représente 5% des familles	10%
-Tranche 3:Q.F :651 à 800 représente 14,5% des familles	
-Tranche 4:Q.F :801 à 950€ représente 6% des familles	20,5%
-Tranche 5:Q.F :951 à 1100€ représente 15% des familles	
-Tranche 6:Q.F :1101 à 1300€ représente 20,5% des familles	35,5%
-Tranche 7:Q.F :1301 à 1500€ représente 9,5% des familles	
-Tranche 8:Q.F :1501 à 1700€ représente 11% des familles	20,5%
-Tranche 9:Q.F :1701 à 1900€ représente 2,5% des familles	
-Tranche 10:Q.F :>1901 représente 11% des familles	13,5%

Participation financière des familles 2023-2024
Temps Périscolaire du Mercredi



➤ **La situation familiale** (Périscolaire-Mercredi-Vacances) est répartie en 4 catégories:

1) Mariés (34,5%); Pacs (18%); Concubinage (12%)	64,5%
2) Divorcés (8,5%); Séparés (19%)	27,5%
3) Célibataires (7,5%)	7,5%
4) Veufs (0,5%)	0,5%



La situation matrimoniale des familles accueillies sur la structure est quasiment identique à celle de la ville. En effet, pratiquement les 2/3 des familles sont en couple alors qu'un peu plus d'1/3 est en situation monoparentale.

➤ **Le type d'habitat**

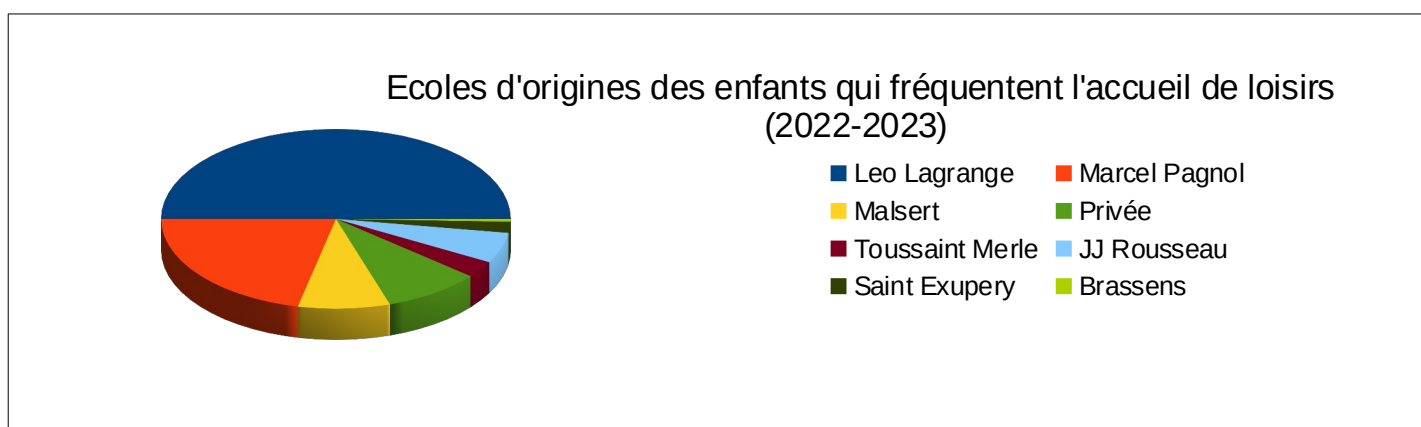
Le logement situé aux alentours de la structure est essentiellement constitué de maisons individuelles ou en lotissements, de petites résidences d'immeubles mais aussi d'une petite cité HLM (La Maurelle)

5.2) Les enfants :

Le public accueilli sur l'accueil de loisirs élémentaire est composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans qui viennent principalement des environs du secteur sud de la Ville. Par ailleurs, un grand nombre d'enfants inscrits sur la structure est scolarisé à l'école Léo Lagrange. L'autre majorité concerne deux autres écoles aux alentours : l'école Marcel Pagnol et Malsert. On peut dire que la structure est considérée comme un accueil de proximité proche du lieu d'habitation.

➤ Écoles des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires

<u>Écoles</u>	<i>Nombres d'enfants Mercredis (23-24)</i>	<i>Nombres d'enfants Vacances Toussaint</i>	<i>Pourcentage</i>
Léo Lagrange	50 (58%)	39 (41%)	50 %
Marcel Pagnol	12 (15%)	27 (28%)	21,5 %
Émile Malsert	8 (9%)	8 (8,5%)	8,5 %
Privée	7 (8%)	10 (10,5%)	9 %
Toussaint Merle	2 (2%)	3 (3,5%)	3 %
J.J Rousseau	4 (4,5%)	6 (6,5%)	5,5 %
Saint Exupery	3 (3,5%)	1 (1%)	2 %
Brassens		1 (1%)	0,5 %
TOTAL	86	95	100 %



➤ Quartiers des enfants qui fréquentent la structure (Mercredi et Vacances Scolaires 21-22)

- Centre ville (Domergue, les 4 Moulins, Mouissèques) → 1,5%
- Quartier Est (La Rouve, Balaguier, Pont de Fabre) → 37%
- Quartier Sud (Mauvéou, Evescat, Tamaris, Les Plaines) → 51%
- Quartier Ouest (Vallon des Signes, Artaud, Donicarde) → 7,5%
- Quartier Nord (Vignelongue, Hopital, Cité Berthe) → 3%

➤ Caractéristiques et besoins par tranche d'âge

Les enfants de 6 à 8 ans

Caractéristiques

- Période de croissance forte.
- Je cours et je marche de manière assurée, au bout de 20min d'activité je me fatigue physiquement et intellectuellement.
- Mon champ visuel et ma perception restent étroits.
- Qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre progresse
- J'acquière de plus en plus de capacités intellectuelles par le langage.
- Amorce de l'apprentissage de la lecture et de la latéralisation (œil / mains).
- La sexualité de l'enfant est son domaine, où l'adulte n'a rien à faire.
- Ils sont tous amoureux !
- Je reste individualiste, mais j'ai besoin de la relation aux autres
- J'aime aider l'adulte ! Ma personnalité et mon caractère s'affirment d'avantage.-

J'ai besoin :

- De plus en plus d'autonomie
- De me dépenser physiquement
- De temps de repos
- De rêver, de créer, d'explorer, d'imiter l'adulte, de découvrir (curieux de tout)
- De compétition
- De règles, de mentir, de braver l'interdit
- D'indépendance
- D'ordre, de collectionner, de sécurité et d'échange avec les autres.

Capacités :

- Le vocabulaire et la syntaxe s'enrichissent, se complexifient de jour en jour.
- L'habileté manuelle augmente, la créativité s'accroît
- Grande curiosité pour le monde réel
- Se passionne
- Formation de groupes
- Prend ses distances par rapport à l'adulte
- Détache le vrai de l'imaginaire
- Il a des héros qu'il imite auxquels il s'identifie

Les enfants de 8 à 11 ans

Caractéristiques

- Ralentissement de la croissance
- Prise de conscience de son corps
- Je maîtrise mal mes limites physiques, période de croissance ralentie.
Je commence à me repérer dans le temps et l'espace.
- Mon raisonnement s'affine, je suis de moins en moins centré sur moi.
-Je suis curieux et ouvert sur le monde.
- Socialisation Filles et garçons : centres d'intérêts différents
-J'apprends à ne pas extérioriser tout ce que je pense.
- Je découvre un nouveau mode de communication, la lecture et l'écriture.
- J'élargis mon cercle social au-delà de la famille (copains, école, activités de loisirs)
- Prend ses distances par rapport à l'adulte (parfois une certaine agressivité)
- Esprit critique

J'ai besoin :

- D'exploiter mes nouvelles possibilités physiques et intellectuelles, d'efforts
- De vie en collectivité, de copains et de règlements
- D'exprimer mes craintes et angoisses pour mieux les maîtriser
- De sécurité, de repères, de stabilité, d'échanges et de découverte.
- De découvrir le monde, d'explications réelles des choses
- De justice, de secrets, de reconnaissance, d'expérimenter, d'être écouté
- De m'associer, de me mesurer aux autres et à mon environnement pour me situer.

Capacités :

- Prédilection pour les activités physiques mais manque d'endurance. Il récupère vite
- Formation de groupe : notion de bande et de leader malgré un esprit individualiste
- Sait dissocier l'imaginaire du réel
- Notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste
- Accepte les règles, besoin de compétition
- Concentration plus élevée, s'exprime avec moins de spontanéité, créativité en baisse

Les enfants de 11 à 13 ans

Caractéristiques

- Période de transition
- Mon rythme de croissance s'accélère d'où une certaine maladresse.
(Age de disgrâce physique)
- Si je suis une fille, je suis en phase pré-pubère d'où le décalage avec les garçons.
(En général deux ans de décalage entre filles et garçons)
- La pensée se détache du concret et devient abstraite.
- Je me repère parfaitement bien dans l'espace, j'ai acquis les notions d'ordres, d'espaces et de distances.
- J'affirme ma personnalité et je me détache de plus en plus du milieu familial en faveur du milieu extérieur
- Je reste individualiste en

J'ai besoin :

- De responsabilité, d'autonomie, de s'affirmer, de paraître, de se valoriser par rapport aux autres et aux adultes
- Réaction par rapport à l'autorité
Influence des émotions
- D'activités physiques intenses, compétition surtout si je suis garçon.
- D'indépendance dans un cadre sécurisant.
- D'expérimentation, d'aventure, jeux en équipes, de chant, de confectionner des objets selon des techniques poussées.
- Fuite dans la rêverie et l'imaginaire
- De m'approprier un lieu de vie.
- Du détachement avec le milieu familial.

Capacités :

- Période d'incertitude et de doute, en perpétuel déséquilibre
- Importance de la bande, sens du groupe qui reproduit une hiérarchie : leader, exclu, victime, courtisant...
- Développement des capacités logiques, de l'esprit critique
- Recherche du modèle
- Capable de bâtir un projet et de l'exécuter
- Peut prendre des options politiques, religieuses, choix de métiers
- Créativités de plus en plus en baisse.
- S'exprime avec moins de spontanéité.
- Faire des activités d'analyse et de synthèse.

III / Axes Éducatifs et Déclinaison des Objectifs

1) Définition :

Les objectifs sont déterminés à la fois:

- ▶ Par ce dont chaque enfant a besoin dans son présent
- ▶ Par ce qu'implique son devenir
- ▶ Par ce que suppose son développement individuel
- ▶ Par ce qu'implique sa vie en société

2) Déclinaison des Objectifs Généraux du PEDT

<u>AXES ÉDUCATIFS</u>	<u>OBJECTIFS GÉNÉRAUX (Projet Éducatif du Territoire)</u>	<u>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (Document Annuel)</u>
<i>« Le vivre Ensemble »</i>	1. Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la participation citoyenne des enfants	1.1 Apprendre et aider l'enfant à devenir un citoyen actif par le biais d'instances de parole, par ses actes, ses prises de décisions ou/et en l'accompagnant dans la réalisation de projets 1.2 Promouvoir des partenariats et des actions se rapportant à l'éducation à la citoyenneté
	2. Favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations inter-générationnelles, les échanges de savoirs et savoir-faire	2.1 Favoriser le bien être et la socialisation de chaque enfant sur notre structure tout au long de l'année 2.2 Favoriser la socialisation et l'entraide à travers des projets et des actions intergénérationnelles 2.3 Valoriser le savoir-être, le savoir-faire, les échanges avec les seniors
<i>« Education Artistique, à l'éveil culturel et aux différentes formes d'expressions »</i>	3. Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et à l'univers artistique	3.1 Développer chez l'enfant ses capacités, ses connaissances et ses techniques artistiques 3.2 Développer les partenariats à caractère culturels, patrimoniaux et historiques 3.3 Favoriser l'accès et les sorties sur des lieux ou événements culturels
	4. Inciter et développer la créativité	4.1 Enrichir chez l'enfant ses capacités d'imagination et de création
	5. Inciter et développer les formes d'expressions individuelles et collectives	5.1 Développer chez l'enfant ses capacités d'expressions (orales, gestuelles, corporelles, écrites ou autres)

<p>« Éducation physique et sportive »</p>	<p>6. Favoriser l'accès aux sports</p>	<p>6.1 Développer chez l'enfant ses capacités physiques et motrices (force, vitesse, endurance, souplesse, coordination, adresse, vitesse de réaction...)</p> <p>6.2 Développer les partenariats à caractère sportif</p> <p>6.3 Favoriser l'accès et les sorties sur des lieux ou événements sportifs</p>
<p>« Éducation à l'environnement et au développement durable »</p>	<p>7. Mettre en œuvre des projets de sensibilisation au développement durable</p>	<p>7.1 Sensibiliser les enfants sur la protection de l'environnement, sur le développement durable et l'impact des activités de l'homme</p> <p>7.2 Promouvoir les partenariats sur l'environnement vers un développement durable</p> <p>7.3 Favoriser l'accès et les sorties sur des lieux ou événements spécifique autour de l'environnement</p>
<p>« Éducation scientifique et technique »</p>	<p>8. Favoriser l'accès aux différentes activités scientifiques proposées</p>	<p>8.1 Favoriser l'acquisition de savoirs scientifiques, de connaissance, et de compréhension</p>
<p>Éducation aux médias et aux informations</p>	<p>9. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives</p>	<p>9.1 Sensibiliser les enfants sur un usage raisonné, autonome et responsable des technologies numériques.</p>
<p>« Relation famille »</p>	<p>10. Favoriser l'implication des parents, notamment en instaurant un lieu chaleureux, d'accueil et d'échange</p>	<p>10.1 Favoriser l'accueil et l'implication des familles dans des actions proposées</p>
<p>« Développement de l'enfant »</p>	<p>11. Respecter le rythme de l'enfant et son cadre de vie</p>	<p>11.1 Permettre à l'enfant d'acquérir à travers la vie en collectivité, le fonctionnement de la structure et les activités proposées une certaine autonomie lui permettant de s'épanouir dans la vie de tous les jours</p>

IV / Les Moyens mis en œuvre

1) Moyens Spatiaux

➤ Pour le fonctionnement de l'Accueil Loisirs Extrascolaire et Périscolaire:

- 1 bureau de Direction avec salle de réunion et infirmerie
- 3 salles
- 1 salle polyvalente
- 1 régie matériel (sports et cirque)
- 1 régie matériel fongible
- 3 réfectoires élémentaire
- 2 cours
- 2 stades de handball
- 4 stades de basket
- 1 espace d'athlétisme (saut en hauteur)
- 1 terrain de pétanque
- 1 parcelles pour le potager

2) Ressources humaines

Le taux d'encadrement est déterminé dans le cadre de la réglementation DDCS, à savoir pour l'accueil de loisirs élémentaire 1 animateur pour 12 et pour l'accueil de loisirs périscolaire 1 animateur pour 14 enfants (1 pour 18 dans le cadre du PEDT si moins de 5 h consécutives).

➤ Équipe mobilisée pour l'Accueil de Loisirs le Mercredi (capacité 72 enfants)

- Un Directeur
- Un Adjoint pédagogique
- 6 animateurs
- Des Avs si nécessaire

➤ Équipe mobilisée pour l'Accueil de Loisirs Extrascolaire(Vacances scolaire)

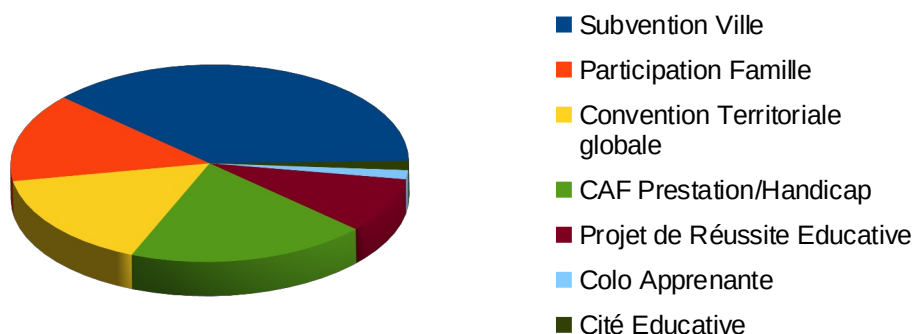
- Un Directeur
- Un Adjoint pédagogiques
- Un Surveillant de baignade si besoin
- 6 animateurs
- Des Avs si nécessaire

3) Moyens Financiers

Le financement de la Caisse des Écoles dépend des subventions qui lui sont versées, de la participation des usagers et de celle de la Commune. Le budget global de la Caisse des Écoles s'élève à 6 944 429€ (Fonctionnement 3 690 929€ + Charge du personnel 3 253 500€).

Le budget d'investissement 2022 se chiffre à 38 600€.

RECETTES ET SUBVENTIONS DE LA CAISSE DES ECOLES



Le budget des accueils de loisirs est défini par les responsables de la Caisse des Écoles. Il est alloué équitablement à chaque structure en fonction de ses états de présences (en heures facturées) et reste logiquement établi pendant la durée d'une année scolaire.

Les dépenses doivent être justifiées par rapport au fonctionnement de la structure mais également en fonction des projets pédagogiques et d'animations.

Le budget annuel de fonctionnement 2023 pour l'accueil de loisirs Léo Lagrange élémentaire (hors masse salariale et investissement) est de :

➤ **3246€**(Mercredis et Vacances Scolaires)

	Caisse des Écoles
Prestataires	1500,00 €
Fournitures pédagogiques	1500,00 €
Alimentaire	196,00 €
Transports	50,00 €
Investissement	1500€

4) Moyens de transport :

-Trois bus Municipaux sont alloués pour les sorties du mercredi et des vacances à se dispatcher avec tous les accueils de loisirs de la Caisse des Écoles.

-Nous bénéficions également des véhicules du parc auto (VL, fourgon..) à réserver selon les besoins de service ainsi que des minibus 9 places pour les sorties. Concernant la conduite du minibus, le conducteur doit obligatoirement avoir en sa possession l'attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite en cour de validité.

Des ordres de missions sont à établir pour les sorties dépassant la communauté d'agglomération TPM. Ils sont à remettre au responsable de la régie des transports 5 jours avant la sortie.

-Nous avons aussi la possibilité d'utiliser le réseau bus et bateaux-bus de la communauté d'agglomération TPM par le biais du budget transport attribué.

Pour tous déplacements en transports, une fiche de sortie doit obligatoirement être remplie avec toutes les informations nécessaires à transmettre au chauffeur si besoin. De plus, il faut aussi disposer des fiches synthétiques des dossiers des enfants en sortie.

5) Moyens Temporels :

➤ Horaires de l'Accueil de Loisirs Mercredi et Vacances :

L'accueil de loisirs fonctionne tous les Mercredis et Vacances scolaire de 7h30 à 18h00 avec la possibilité de demie journée pour emmener ou récupérer les enfants :

- Le matin de 7h30 à 9h00
- Avant le repas entre 11h15 et 11h45
- Après le repas entre 13h15 et 13h45
- Le soir départ de 16h30 à 18h00

➤ Périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires:

L'accueil de loisirs est ouvert pendant toutes les vacances scolaires :

Vacances de la Toussaint : Du 23 Octobre au 03 Novembre 2023 soit 9 jours

Vacances de Noël : Du 26 Décembre 2023 au 05 Janvier 2024 soit 8 jours

Vacances de Février : Du 26 Février au 08 Mars 2024 soit 10 jours

Vacances de Printemps: Du 22 Avril au 03 Mai 2024 soit 9 jours

Vacances de Juillet: Du 08 au 26 Juillet 2024 soit 14 jours

Vacances d' Août: Du 29 Juillet au 23 Août 2024 soit 19 jours

AXE ÉDUCATIF - INTERPRÉTATION ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Mercredi Septembre-Octobre 2023

Éducation artistique et culturelle

Objectifs Spécifiques:

-Développer chez l'enfant ses capacités, ses techniques et ses connaissances artistiques

Finalité: Exposition permanente

Actions transversales :

L'intergénérationnel (Semaine bleue)

Journée Nationale des Aveugles et Malvoyants

Vacances de la Toussaint

Du 23 Octobre au 03 Novembre 2023 soit 9 jours

Éducation aux médias et aux informations (les dangers d'internet, réseaux sociaux..)
Sensibilisation aux harcèlements, aux discriminations...

Objectifs Spécifiques :

-Sensibiliser les enfants sur un usage raisonné, autonome et responsable des technologies numériques

-Sensibiliser les enfants sur toutes les formes de violences physiques ou verbales les concernant (Harcèlement, discrimination...)

Finalité: Réalisation de cours métrage

Actions transversales :

Semaine Mondiale de l'éducation aux médias et aux informations

Journée nationale de lutte contre le harcèlement

Mercredi Novembre-Décembre 2023

Sensibilisation aux Droits de enfant

Objectifs Spécifiques :

-Sensibiliser les enfants sur la Convention internationale des droits de l'enfant et les actions mises en places

Finalité : Réalisation de clips

Actions transversales :

Semaine Internationale des Droits de l'enfant

Vacances de Noël :
Du 26 Décembre 2023 au 05 Janvier 2024

L'imaginaire et la créativité

Objectif Spécifique :

- Développer chez l'enfant ses capacités d'imagination et de création sous différentes formes (

Finalité : Revisiter le conte des 5 légendes

Mercredi Janvier- Février 2024

Partage, entraide et solidarité

Objectifs Spécifiques :

-Sensibiliser les enfants et participer à des actions sur le « vivre ensemble », sur le partage, l'entraide et la solidarité

Finalité : Création et animation de jeu de société, jeu de rôle, jeu de carte en intergroupe

Vacances de Février
Du 26 Février au 08 Mars 2024 soit 10 jours

Education scientifique sur le thème de l'Astronomie

Objectifs Spécifiques :

-Favoriser l'acquisition de savoirs scientifiques, de connaissances et de compréhension

Finalité : A définir

Mercredi Mars-Avril 2024

Education à l'environnement et au développement durable

Thématique:

- 6-7 ans Le chemin de l'eau
- 7-8 ans La protection du milieu marin
- 9-11 ans Le tri selectif

Objectifs Spécifiques :

-Sensibiliser les enfants sur la protection de l'environnement, sur le développement durable et l'impact des activités de l'homme.

*Vacances de Printemps
Du 22 Avril au 03 Mai 2024 soit 9 jours*

Education à l'environnement et au développement durable

Thématique: De la terre à l'assiette

Objectifs Spécifiques : Découverte du monde de l'agriculture, de la transformation des aliments jusqu'à l'assiette

Finalité : A définir

Mercredi Mai-Juin

Les activités physiques et sportives et les valeurs du Sport
Le Handisport

Objectifs Spécifiques :

- Développer chez l'enfant ses capacités physiques et sportives par le biais de la découverte et de la pratique de sports émergents, traditionnels et de handisports
- Susciter et instaurer des valeurs sportives (Esprit d'équipe, le fair-play, la coopération et l'entraide, respect de l'arbitrage)

Finalité : Olympiade intergroupe (inter-centre)

Actions transversales :

Arrivée de la flamme Olympique
Handi sur Seyne
Passerelle structure jeunesse

Vacances d'Été

Vacances de Juillet: Du 08 au 26 Juillet 2024 soit 14 jours

et

Vacances d'Août: Du 29 Juillet au 23 Août 2024 soit 19 jours

VI / Modalités de fonctionnement général de l'Accueil de loisirs

1) Introduction

Les modalités de fonctionnement doivent permettre de développer et d'assurer *une mission d'accueil, une mission d'activité éducative pendant les temps extra et périscolaire, une mission d'orientation et d'information des familles*. L'accueil de loisirs devra être impliqué dans la vie sociale locale et avoir le souci des enfants de tout le territoire d'implantation et non pas seulement des enfants qui fréquentent la structure.

➤ Une mission d'accueil :

C'est à dire qu'au delà de sa mission sociale de « garde d'enfants », l'accueil de Loisirs se doit d'être un lieu de référence, un lieu de repère, un lieu de vie, de rencontres, de convivialité, d'enrichissement culturel, un lieu de respect des rythmes de vie de l'enfant dans la vie quotidienne, un lieu favorisant les actions éducatives.

➤ Une mission d'activité éducative

La mission d'activité en accueil de loisirs se caractérise par des rythmes spécifiques, par la notion de partage, la notion de plaisir, la notion d'utilité, elle constitue un support à l'expression des enfants. Elle se distingue d'autres formes de loisirs par des éléments significatifs qui témoigneront de son caractère éducatif.

➤ Une mission d'orientation et d'information

L'accueil de Loisirs doit être en capacité d'orienter les enfants vers d'autres structures ou d'autres activités du territoire. La structure doit être un lieu ressources pour les enfants mais aussi pour les parents. Lieu d'ouverture à la richesse du territoire local, l'accueil de loisirs peut être un point de réception et de production d'informations relatives à des propositions de loisirs, culturelles, sportives ou autres disponibles sur le territoire.

2) Modalités d'inscription

Pour qu'un enfant fréquente la structure, celui-ci doit être âgé entre 6 et 12 ans révolu. Un dossier d'inscription doit être rempli pour l'année scolaire et déposé au service du guichet unique. Pour compléter le dossier des documents sont à fournir :

- Quotient familial de la CAF
- Assurance extra-scolaire
- Certificat médical
- Fiche sanitaire de liaison
- L'attestation Médicale de la Caisse des Écoles à faire remplir par le Médecin traitant (*pour les enfants présentant des problèmes de santé*)
- Le jugement de divorce ou une copie de la convention homologuée du Juge des Affaires familiales (Uniquement en cas de garde exclusive)

3) La vie au centre:

Accueillir de jeunes enfants, c'est avant tout assurer leur sécurité affective, morale et physique pour qu'ils profitent pleinement de leur séjour. L'enfant va découvrir un environnement peut-être inconnu, de nouveaux lieux avec de nouvelles règles de vie, de nouvelles personnes. Afin que l'enfant puisse se construire des repères dans le temps, et s'épanouir dans ses apprentissages et ses relations, nous avons organisé et mis en place un fonctionnement spécifique sur la structure:

a) L'accueil

L'accueil est considéré comme un moment de transition entre la séparation des parents et l'intégration des enfants au centre. L'équipe d'animation profitera de ce temps pour informer et dialoguer avec les parents. Les animateurs mettront en place des ateliers calmes (jeux de société, dessin, livres...) afin d'accueillir les enfants au fur et à mesure. Ainsi, l'appel sera effectué au fil des arrivées. Pour l'accueil du soir, même principe que le matin, mise en place de petits ateliers.

b) Les repas

➤ La collation du matin

La collation du matin a été retirée des accueils de loisirs, nous conseillons vivement aux parents de bien faire déjeuner leurs enfants avant de les amener.

➤ Le repas de midi

C'est un moment privilégié où les enfants répondent à un besoin alimentaire équilibré. C'est aussi un moment favorable pour les discussions. Les enfants seront autonomes pendant le temps du repas, ils se serviront seul, couperont leur viande, débarrasseront leur table. Bien entendu, les animateurs se répartiront aux différentes tables afin d'aider les enfants si besoin. L'alimentation a une place importante dans le développement de l'enfant. Les temps de repas remplissent alors trois fonctions essentielles.

Fonction nutritionnelle :

- Favoriser les bonnes conditions de croissance.
- Permettre des activités physiques et intellectuelles.

Fonction éducative :

- Créer de bonnes habitudes alimentaires.
- Apprendre le goût, mets nouveaux.
- Aborder la notion de gaspillage.

Fonction sociale :

- Être un lieu d'échange, de convivialité.

Le moment du repas sert à se nourrir mais pas seulement. La nourriture reste le domaine du plaisir et du désir. Le moment du repas doit être, comme tous les autres temps de la journée, un temps de qualité. Il faut penser le temps du repas dans toutes ses dimensions.

➤ Le goûter

C'est un moment de repos et d'apport énergétique indispensable dans une après-midi. Il se passera à l'extérieur et à l'ombre ou dans leur salle. Ce temps-là permettra de mettre en place le conseil d'enfants.

c) Les temps calmes

Il constitue un moment de moindre intensité qui répond à un besoin biologique de l'enfant. Pour cela le temps calme se fera en fonction des besoins de chaque tranche d'âge.

Des jeux calmes seront mis en place, ce sera aussi un moment qui permettra à l'enfant de terminer ses productions des activités. C'est au cours du temps calme que pourront être mis en place des conseils d'enfants.

d) Les activités

La notion d'activité est, dans l'accueil de loisirs, de la plus grande importance. Elle va de l'atelier de peinture au lavage des mains

- Tout est activité

- Tout dans le centre doit concourir à permettre à l'enfant de vivre des activités quelles soient éducatives tout en conservant un caractère le plus ludique possible. C'est à travers le jeu que l'enfant se développe.

L'enfant doit rentrer en compte dans le choix de ses activités en fonction de ses envies. Il est indispensable de prendre en considération leurs avis. S'ils veulent faire autre chose qui n'est pas prévu, pourquoi pas. C'est essentiel de laisser des moments libres pour qu'ils s'adonnent aux activités spontanées. Ce sont des moments importants qui peuvent exister à tout instant de la journée. L'animateur se doit de les favoriser et de les faciliter, par un aménagement entre autre, en gardant toujours un cadre sécurisant.

L'équipe d'animation proposera un certain nombre d'animations, qui se différencient en plusieurs types : activités spécialisées, expression, découvertes, sportives... Pour toutes les activités, on prendra soin de s'axer sur une progression pédagogique adaptée à l'âge des enfants et au type d'activités. Leur but n'étant pas de transformer les enfants en spécialistes mais de leur faire découvrir de nouveaux champs sensitifs à travers ces initiations.

Le bon déroulement des activités dépend de la bonne organisation des animateurs ainsi que de la motivation et de l'inspiration de chacun. Les activités comprennent l'installation du matériel, l'explication et la démonstration, ainsi que le rangement et le nettoyage des lieux occupés. L'équipe d'animation doit aussi favoriser l'émergence de projets des enfants, ces projets doivent être soutenus et accompagnés dans leur réalisation.

Les activités externes au centre de loisirs qui sont proposées, sont animées par des intervenants ayant tous un diplôme professionnel. Ils sont garants du respect des règles de sécurité et du confort des enfants. Les animateurs du groupe d'enfants accompagneront ces derniers et participeront activement aux activités.

e) Les Conseils d'enfants

Tout au long de l'année, sera mis en place des instances de paroles où les enfants pourront raconter, organiser, débattre, s'écouter et se comprendre. Pour se faire, 2 types de conseils seront institués : le Quoi de Neuf et le Conseil des enfants

➤ Organisation générale des conseils :

Les enfants sont assis en cercle, chacun a le droit à la parole mais aussi le devoir d'écouter les autres. Les modalités d'organisation des conseils concernant la fréquence, la distribution de parole et le type de support seront établies au sein de chaque groupe en fonction des idées, des souhaits et des besoins des enfants.

➤ Les deux sortes de conseils

⇒ Le «quoi de neuf»

L'objectif de ce conseil consiste à laisser chacun raconter ce qu'il veut (quelque chose de vécu, d'un événement, des informations, de l'actualité...).Après avoir écouté, les autres pourront réagir et poser des questions. Rappelons que le principe est que chacun puisse s'exprimer. Cet espace contribuera à désinhiber les enfants face au groupe et favorisera le contact et les échanges entre enfants. Au Quoi de neuf, on fait le lien avec la vie extérieur du centre et ses expériences. Le quoi de neuf doit être mis en place après l'accueil du matin et avant le début des activités entre 9h00 et 9h30.

⇒ Le «Conseil des enfants »

Le conseil des enfants est constitué de deux axes :

- 1) une partie sur les appréciations des activités (conseil bilan de journée)
- 2) une partie sur la résolution des conflits (conseil des citoyens).

Pour ce faire chaque salle dispose d'un tableau d'expression à disposition des enfants et animateurs pouvant être utiliser à tout moment dans la journée.

1) « Le conseil bilan de journée »

L'objet de ce conseil consiste en un retour sur la journée passée à l'aide des points notés sur le tableau d'expression. Il permet de faire ressortir les temps forts mais aussi les points faibles des activités et de faire des propositions ou soumettre de nouvelles idées. Cette instance permettra à l'animateur d'évaluer l'adhésion du groupe aux activités et leurs sentiments.

2) « Le conseil des citoyens »

Ce conseil a pour objectif de responsabiliser les enfants par rapport à leurs actes, de réguler leurs rapports avec les autres, de leur donner un réel pouvoir sur le devenir du groupe. L'enfant est acteur dans l'élaboration des règles de vie, de leur application et de leur efficacité. Ce conseil permet également une prise de distance facilitant un regard plus objectif par rapport aux actes. Pour ce faire il est utilisé le tableau d'expression rapportant les litiges.

Ainsi, les animateurs doivent s'empêcher de régler le fond d'un problème à chaud. Un enfant qui s'inscrit au conseil doit avoir la certitude d'être entendu et de voir son affaire réglée afin que cette instance soit opérationnelle et crédible.

Lorsqu'on traite une affaire, les personnes concernées et les témoins sont appelés à être écoutés ainsi que ceux qui désirent s'exprimer, de façon à ce que chacun se forge une conviction. L'enfant exprime son désir de réparation, au besoin, le groupe peut l'aider et une négociation s'engage. Les décisions au sein du groupe se veulent réparatrices pour l'enfant qui a subi un préjudice et pour celui qui l'a commis. Le groupe fera connaître sa décision par un vote. La décision n'est pas toujours aisée à trouver, elle doit permettre au groupe de faire preuve d'imagination. (Excuses écrites, dessins, aide pour une tâche...) Le conseil suit et vérifie leur application et peut aider à leurs réalisations.

La mise en place de conseil d'enfant permet d'aborder les points positifs ainsi que les points négatifs rencontrés tout au long d'une journée et d'en discuter afin d'en tirer une conclusion, une solution, une idée. C'est aussi un moyen efficace de réguler un groupe tout au long du séjour.

f) Les groupes

Les enfants seront répartis par groupes selon leurs âges de la façon suivante:

Les Mercredis	Les Vacances scolaires
	-6/7ans
	-7/8ans
	-9/12 ans

Chaque groupe sera constitué de 24 enfants environ. Les enfants ont besoin de vivre dans un groupe restreint afin d'établir de meilleures relations. Cela permet également de mieux respecter le rythme de vie spécifique des enfants.

Sur la matinée chaque groupe sera encore divisé en deux petits groupes de 12 enfants. Ainsi l'animateur pourra avoir des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Ayant moins d'enfants à s'occuper, l'animateur est plus disponible auprès de chacun et peut prendre le temps de les accompagner. Cet accompagnement individualisé permet à chaque enfant d'acquérir plus d'autonomie. L'animateur ne fait pas à la place de l'enfant mais l'aide en faisant preuve de pédagogie à réussir seul (ou en groupe), tout en restant vigilant. L'après-midi des animations en groupe complet seront privilégiées.

g) Journée type et intentions pédagogiques

La journée type est mise en place afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, de créer des usages et donner un rythme à la journée pour qu'ils puissent se construire des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
7h30 à 9h00	Accueil du matin	-Gestion des présences	-Noter l'heure d'arrivée et de départ des enfants sur la fiche d'appel -A 9h00 Appel général et retour de la fiche au bureau
		-Accueil et communication avec les familles	-Se présenter, être poli -Informers les parents sur le contenu de la journée -Prendre en compte les informations données des parents -Rassurer les enfants ayant des difficultés à se séparer de leurs parents -Créer un climat agréable où l'enfant et sa famille se sentiront en confiance
		-Aménagement de petits ateliers libres et calmes mais encadrés qui changent régulièrement en fonction des envies des enfants	-Aménager différents coins d'activités identifiés par un affichage -Mettre en place un tableau d'inscription des ateliers à la carte pour répartir les enfants
		-Préparation du matériel pour les activités du matin	
		-Rangement des coins et vérification du matériel	

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
9h00-9h15	Lancement de la journée	-Temps de regroupement et de présentation de la journée	-Tenir informé les enfants du déroulement de la journée
		-Mise en place du « Quoi de neuf »	-Regrouper les enfants -Gérer la répartition du temps de parole à l'aide d'un bâton de parole -En fonction des tranches d'ages vous pouvez approfondir des thématiques choisies -Au quoi de neuf, on fait le lien avec la vie extérieur du centre et ses expériences. L'objectif consiste à laisser chacun raconter ce qu'il veut (quelque chose de vécu, un événement d'actualité...) Après avoir écouté, les enfants pourront réagir et poser des questions. Rappelons que le principe est que chacun puisse s'exprimer. Cet espace contribuera à désinhiber les enfants face au groupe et favorisera le contact et les échanges entre enfants
		-Mise en place de chants	
		-Passage aux toilettes	
9h00	Départ Sortie	-Respecter les horaires fixés -Remplir fiche de sortie en double exemplaires (une pour la direction, l'autre pour vous) -Prendre la pochette des sorties, une trousse de secours+ trousse d'urgence des enfants	-Bien compter les enfants régulièrement (à chaque monter et descente du bus et en sortie)

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
9h15-11h30	Les activités	-Fil conducteur selon la thématique	-Mise en place d'une trame, d'une mise en scène ou d'une d'histoire pour sensibiliser les enfants
		-Mettre en place des activités variées et tournantes en groupes restreints	-Permettre aux enfants de s'initier, de pratiquer et expérimenter des activités pluridisciplinaires (art, culture, sport, environnement, astrologie...)
		-Respecter la courbe d'intensité -Alternance de moments forts et de récupération	-Faire des temps de pause, faire boire les enfants régulièrement; passage aux toilettes; petit temps libre

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
11h30-12h00	Le Temps calme et Temps d'accueil	-Temps d'accueil ou de départ des enfants de 11h30 à 12h00	-Récupérer fiche d'appel pour noter les enfants qui partent ou arrivent et la ramener après l'accueil
		-Regroupement des enfants dans leur salle	-Diminuer l'intensité et l'excitation d'après activité -Respecter les rythmes biologiques des enfants
		-Chants	
		-Aménagement de petits ateliers libres mais encadrés et surveillés	-Aménager différents coins d'animations identifiés par un affichage -Mettre en place un tableau d'inscription à la carte pour répartir les enfants
		-Préparation du matériel et de l'installation des activités de l'après-midi	
		-Passage aux toilettes, lavage des mains avant repas	

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
12h00-13h00	Le Repas	-Retour Fiche d'appel au bureau de la Direction	
		-Passage échelonné des groupes, des plus petits aux plus grands	
		-Goûter à tous les plats	-Éveil au goût, et à l'équilibre alimentaire -Ne pas forcer les enfants mais leur faire goûter
		-Apprendre à manipuler des couverts, se servir à boire...	-Ne pas assister les enfants, mais leur permettre de faire seul en leur expliquant ou leur montrant
		-Instaurer le respect et la politesse	-Respecter le personnel de restauration..
		-Moment privilégié d'échange et de partage	-Favoriser les échanges entre enfants/enfants et enfants/animateurs
		-Départ échelonné par petit groupe de 12 enfants qui ont fini de manger	-Gestion de l'attente des enfants
		-Passage aux toilettes, lavage des mains après repas	

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
13h00-14h00	Le Temps calme et Temps d'accueil	-Temps d'accueil ou de départ des enfants de 13h15 à 13h45	-Récupérer fiche d'appel pour noter les enfants qui partent ou arrivent et la ramener après l'accueil
		-Aménagement de petits ateliers libres mais encadrés	-Aménager différents coins d'animations identifiés par un affichage -Mettre en place un tableau d'inscription à la carte pour répartir les enfants -Créer un espace propice au repos, au calme afin de respecter les rythmes de vie de chacun des enfants.
		-Préparation du matériel et de l'installation des activités de l'après-midi	
		-Rangement des activités et vérification du matériel	

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
14h00-15h45	Les Activités	-Privilegier les grands jeux avec le groupe entier	-Permettre aux enfants de s'initier, de pratiquer et expérimenter des activités pluridisciplinaires (arts, culture, sport, environnement, astrologie...)
		-Fil conducteur selon la thématique	-Mise en place d'une trame, mise en scène ou d'une d'histoire pour sensibiliser les enfants en début de jeu
		-Finalité du jeu	-Mettre en place, un dénouement, une chute, une fin de jeu réfléchie et cohérente
		-Rangement du matériel ou du jeu	-Animateur détacher ou avec un petit groupe d'enfants

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
15h45-16h00	Retour au calme	-Chants, petits jeux calmes	-Diminuer l'intensité et l'excitation d'après activité -Respecter les rythmes biologiques des enfants -Améliorer les transitions entre les différents temps.

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
16h00	Le conseil d'enfants*	<ul style="list-style-type: none"> -Panneau d'expression avec la partie « conseil bilan de la journée » et la partie « conseil des citoyens » -Autres systèmes adaptés à l'age des enfants -Bâton de parole -Boîte à idées 	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre de faire un bilan de la journée avec les enfants -Gestion et résolution des conflits -Laisser un espace de propositions aux enfants -Permettre la prise de parole et l'écoute en groupe

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
16h15	Le Goûter	-Distribution du goûter par les animateurs et les enfants	<ul style="list-style-type: none"> -Instaurer un moment de convivialité et de partage -Privilégier un coin extérieur à l'ombre

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Qu'est qu'on fait ?</i>	<i>Fonctionnement et intentions pédagogiques</i>
16h30-17h30	Accueil du soir	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de 2 Temps aux choix: Une activité extérieur (Espace d'accueil) Un temps libre calme (Salle) 	<ul style="list-style-type: none"> -Chaque groupe aura son espace d'accueil le soir (cour ou stade devant la salle) afin que les enfants et leurs parents est des repères sur la structure -Tableau d'inscription des enfants des activités aux choix
		<ul style="list-style-type: none"> -Suivi des départs et accueil des parents -Plan vigipirate 	<ul style="list-style-type: none"> -Par rapport au plan vigipirate, les familles sont filtrées et contrôlées à l'entrée de la structure par un membre de la Direction et orientées vers les salles -Diffusion des informations pour les prochains jours
17h30-18h00		<ul style="list-style-type: none"> -Temps libre et encadré dans la salle -Rangement du matériel et de la salle -Fermer les fenêtres, rideaux, portes 	<ul style="list-style-type: none"> -Retour au calme des enfants -Propreté des locaux

h) La participation des familles sur la structure (A adapter selon le plan vigipirate)

En référence au document annuel, un des objectifs pédagogiques sera axé sur l'accueil, la participation des familles, l'information, la création d'un lien de co-éducation.

Pour ce faire, l'équipe d'encadrement ainsi que tous les acteurs concernés doivent avoir le souci de s'organiser afin d'impliquer davantage les familles à travers les actions, les réflexions, les débats, la vie quotidienne du centre.

- Création d'un espace d'accueil, informations, d'écoutes et de rencontres qui sera nécessaire pour instaurer un premier dialogue. (*Bureau direction*)
- Rencontre et présentation de l'équipe pédagogique, intervenants...
- Mise en place de temps spécifiques de concertations avec les familles afin de favoriser et d'établir des discussions, des débats plus engagés. (Création d'un comité des usager avec des représentant des familles)
- Associer les familles aux projets et aux actions afin de mieux les impliquer
- Organiser et rassembler les familles sur des journées (ou soirées) de sensibilisation des actions que les enfants ont réalisé.

i) Les partenariats

En matière institutionnelle, les partenaires sont ceux qui contribuent par leurs apports financiers à structurer les organismes en termes de ressources financières et de fonctionnements. On distingue le partenariat institutionnel du partenariat de projet. L'accueil de loisirs poursuit le développement du partenariat entrepris avec les différents services municipaux de la commune, l'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, TPM et le tissu associatif.

Des relations suivies avec les services municipaux tel que, le service des Sports, de la Culture, Festivité, Jeunesse, 3ème Ages...facilitent la mise en place régulière d'actions et d'activités de découvertes.

D'autres part, suivant les thématiques des projets réalisés, un autre partenariat se met en place avec des associations spécifiques. (Culturelles, sportives, artistiques , environnementale...)

j) Les locaux et l'aménagement des espaces

Les locaux sont mis à disposition par la Mairie, nous partageons hélas ceux-ci avec l'éducation nationale et plus particulièrement avec les enseignants de l'école. Il est de notre ressort de faire en sorte d'être dans une situation de cohabitation positive et intelligente.

Les enfants recherchent le dedans comme un lieu de sécurité avec des repères, tandis que le dehors est un lieu de liberté de découverte mais aussi de l'insécurité et de l'inconnu.

Il appartient aux animateurs de créer des espaces sécurisants pour l'enfant qui va pouvoir agir en autonomie. L'organisation de l'espace est importante. S'il est organisé de façon à ce que l'enfant se l'approprie, il va favoriser la naissance d'activités, l'envie de découvrir, de manipuler, de construire, de jouer...

✓ Favoriser le choix à partir de la vision

Les enfants auront la possibilité de pouvoir effectuer diverses actions sans que l'une d'entre elles ne gênent les autres. L'aménagement doit permettre d'apercevoir en un seul coup d'œil toutes les possibilités de jeux. L'affichage doit être également bien organisé autour de plusieurs espaces identifiés et repérés par les enfants (programme, exposition des réalisations, tableau d'expression...)

✓ Organiser la circulation

La circulation doit être la plus simple possible pour relier entre elles les entrées et les sorties. Il est cependant utile de placer certains coins de jeux hors zone de passage exemple coin lecture. Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités: coin jeux de sociétés, coin lecture, coin dessin, légos, voitures...

✓ Permettre de se servir, d'utiliser et de ranger

Le matériel sera au maximum à disposition des enfants (sauf matériel dangereux: cutter, gros ciseau...). Il est nécessaire qu'il soit accessible et à la vue de tout le monde. Le mobilier permettant de ranger sera installé à proximité de l'endroit où on peut jouer avec. Rappeler l'importance et la nécessité du rangement pourra se révéler efficace.

✓ Se préoccuper de la décoration

Le caractère esthétique sera un des gages d'appropriation de l'espace. Il sera important de décorer sa salle en rapport avec le thème du projet et surtout que cela appartienne à tout le monde. Des réalisations individuelles des enfants pourront compléter cette décoration. Elles devront être mises en valeur et suffisamment renouvelées. L'affichage doit être également bien lisible afin de bien identifier les différents espaces.

k) Le Matériel

L'accueil de loisirs est doté de moyens mobiliers et matériels qui représentent un investissement important chaque année. La Direction demande donc aux agents d'être très vigilants et préserver celui-ci. Le matériel est à disposition dans la régie du centre et sera ranger à la même place lors de la fin de l'activité. Je rappelle que les boîtes bleues restent en régie pour l'utilisation de tous les groupes.

L'accès à la régie est strictement interdite aux enfants. Le bon fonctionnement de la régie dépend de l'investissement de chacun à la rendre pratique d'utilisation et accessible à tous. Rien n'est plus frustrant que de courir pour trouver le matériel nécessaire à son activité. Le matériel spécifique ne doit donc pas rester dans les salles mais remonter en régie hormis celui fournis dans les boîtes vertes en début de séjour.

4) La Santé

Chaque enfant dispose d'une fiche sanitaire de liaison obligatoire fournie avec le dossier. Cette fiche est strictement confidentielle et spécifie les allergies, maladies chroniques, régime alimentaire, traitement médical, les problèmes de maladie et/ou d'handicap.

Les enfants faisant l'objet d'un suivi spécialisé devront fournir une attestation de l'organisme qui l'accompagne:

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à Temps Partiel)
- CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
- CMPEA (Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescent)

Ils devront également fournir une attestation médicale de leur Médecin traitant, précisant le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et fournir la trousse d'urgence si besoin.

Toutes les trousse de secours sont disponibles dans l'armoire du bureau de la Direction uniquement. Toutes les informations de santé seront transmises à l'équipe pédagogique lors des réunions spécifiques ainsi que par le biais d'une fiche synthétique accrochée sur la fiche d'appel.

Lorsqu'un enfant a un problème de santé ou une légère blessure, l'animateur doit impérativement lui prodiguer les premiers soins. En cas de doute, les soins apportés sont affichés à coté de la pharmacie du bureau, autrement faites appel à une personne de la Direction.

Chaque soin sur la structure doit être notifié dans le cahier de liaison de l'infirmier et supervisé par la Direction. En cas de sortie, chaque trousse de secours contient le nécessaire pour soigner une petite blessure ainsi qu'un carnet d'infirmier à compléter et à reporter dans le cahier d'infirmier du bureau lors de votre retour.

Aucun médicament ne pourra être administré à un enfant sans ordonnance et sera donné par la Direction en priorité. Je rappelle que les médicaments sont fournis à la Direction dans leur emballage d'origine avec la notice et marqués au nom de l'enfant. Par mesure de sécurité, les enfants ne doivent en aucun cas détenir les médicaments sur eux.

Avant de prodiguer des soins, l'animateur doit bien vérifier si l'enfant n'a pas de problèmes de santé inscrits sur le listing.

Si un incident grave se produit appelez les Pompiers (18) ou le Samu (15) et la Direction du centre qui vous donnera les directives. Mis à part le Samu ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision en ce qui concerne la santé de l'enfant.

5) La sécurité

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la qualité de surveillance assurée pendant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. La surveillance constitue une obligation de l'animateur, elle doit être effective et vigilante afin que l'enfant ne soit en aucun cas en danger. L'animateur doit connaître et évaluer les consignes de sécurité au cours des activités, des transports, des sorties.

➤ Dans le bus :

Lors de la montée et de la descente du bus il est obligatoire de compter les enfants. Les animateurs veilleront à installer les enfants et vérifier les ceintures de sécurité. Les animateurs seront placés stratégiquement aux portes de sorties devant et dernière ainsi qu'au milieu si le nombre le permet. Il n'est pas sans rappeler que la ceinture est obligatoire pour tout le monde, animateur compris. Des exercices d'évacuation du bus seront réalisés régulièrement dans l'année en partenariat avec le Service des Transport.

➤ Sur la chaussée:

L'ensemble du groupe doit se déplacer à droite de la chaussée sauf si la voirie ne le permet pas ou en cas de danger. Faites preuve de bon sens et de cohérence pour effectuer votre trajet. Les animateurs doivent toujours être répartis de façon à ce qu'il y ait un adulte en tête et un autre en fin de marche. Pour traverser la chaussée il faut signaler aux automobilistes que vous allez traverser la route en vous positionnant en travers de la voie et sur un passage piéton de préférence.

➤ En Extérieur :

En sortie ou sur la structure, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter. Il y a de nombreux coins et recoins plus ou moins dangereux. Dans la mesure du possible éviter que les enfants se déplacent seuls dans la structure (surtout les plus petits).

► En Baignade :

-La Plage :

Il est prévu pendant les séjours d'été des créneaux de plage répartis à chaque groupe les matins. Les animateurs s'organiseront afin que les enfants soient préparés (maillot, crème solaire, casquette, gourde) pour le départ à pied à la plage des Sablettes prévu pour 9h15.

Le surveillant de baignade prendra soin d'installer le périmètre de sécurité et de prévenir la présence du groupe au poste de secours. En fonction de la couleur du drapeau et de la température de l'eau, le surveillant de baignade décide d'autoriser ou d'interdire la baignade. La baignade se fait sous la responsabilité et les directives de celui-ci.

Le Surveillant de Baignade prendra soin de donner les consignes de sécurité au groupe et s'assura que le taux d'encadrement en baignade soit bien respecter (1 animateur pour 8 enfants avec un maximum de 40 enfants dans le périmètre) Il organisera des roulements de 15 à 20 min dans l'eau selon le nombre d'enfants du groupe.

Sur la plage, un périmètre sera établi pour les jeux et temps libres qui seront organisés par les animateurs qui ne sont pas dans l'eau (Prévoir matériel approprié)

-La piscine hors sol sur la structure:

La piscine est également prévue pour chaque groupe sur les après-midi. La réglementation en vigueur est la même concernant la baignade en ACM. Une déclaration d'ouverture des piscines sera rédigée et envoyée avant le séjour à l'Agence Régionale de la Santé PACA.

Conformément à la réglementation des piscines, une clôture obligatoire sera mise en place avec un portillon fermé à clef. Il est rappelé aux animateurs que le portillon doit toujours rester fermer. Aucune personne ne sera autoriser à rentrer dans cette zone sans l'autorisation de la Direction et du Surveillant de baignade.

D'autres mesures seront appliquées afin de respecter la réglementation :

-Pédiluve et douche obligatoire

-Filtration positionnée en lieu sécurisée

-Affichage des relevés (Chlore, Ph, Température, Transparence, Fréquentation..)

-Carnet de suivi sanitaire

-Produits isolés...

-Affichage du règlement intérieur

➤ Plan Canicule :

Chaque été dans notre département est mis en place un plan canicule avec des recommandations spécifiques aux structures accueillant du public. En cas de forte chaleur, les jeunes enfants s'exposent au risque de déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température.

Pour se protéger des fortes chaleurs la structure prendra les mesures suivantes :

- Pour toute activité extérieur les enfants devront obligatoirement avoir mis leur casquette et crème solaire
- Limiter le temps des activités physiques avec des pauses toutes les ½ heures
- Faire boire régulièrement et fréquemment les enfants sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le visage plusieurs fois par jour
- Fermer les rideaux ou volets des salles si possibles
- Laisser les portes et/ou fenêtres des salles ouvertes afin de créer des courants d'airs
- Les salles les plus exposées à la chaleur devront être équipées de ventilateurs
- Installer des couvertures de survie sur les fenêtres

DISPOSITIF D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

Le dispositif d'évacuation des locaux en cas d'incendie est affiché dans chaque salle de l'accueil de loisirs. Vous devez en prendre note et l'appliquer systématiquement :

Lors du déclenchement de l'alarme incendie

les animateurs doivent:

- 1) Rassembler dans le calme et compter les enfants qui sont sous leur responsabilité.
- 2) Diriger les groupes d'enfants vers la sortie d'évacuation correspondante à la salle d'activité occupée en ayant préalablement fermé les portes et fenêtres.
- 3) Prévoir assistance pour la personne handicapée.
- 4) Rejoindre les points de rassemblement suivant:

➔ **Se rendre devant le portail vert de l'entrée école**

ou en cas d'impossibilité

➔ **se rendre devant le portail vert coté parking**

OU

Si la sortie concernée n'est pas libérée se diriger vers une sortie la plus proche.

OU

Rester dans la salle d'activité, mise en sécurité des personnes en les maintenant dans la salle, portes et fenêtres fermées, mettre des sacs et serviettes (mouillées) aux bas des portes et se manifester en faisant des signes.

- 5) Une fois à l'extérieur, il faut comptabiliser le nombre d'enfants dans chaque groupe à charge.
- 6) Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation de la Direction ou des Secours.

APPELER LES SECOURS

Sapeurs pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

Urgences (portable uniquement) 112

La direction doit:

- 1) Lancer l'alarme générale et demander à l'ensemble des animateurs et enfants de se conformer aux instructions données.
- 2) Récupérer les clefs, les feuilles d'appel, la tablette et /ou les dossiers des enfants.
- 4) Une fois les groupes sortis, faire le tour du centre, toilettes, salles et prendre en charge les enfants éventuellement perdus .
- 5) Rejoindre les groupes et faire l'appel après avoir eu le compte du nombre d'enfants.

➤ Plan Vigipirate

Toute personne venant récupérer un enfant est identifiée à l'entrée par un membre de la Direction et uniquement pendant les heures d'ouverture. Elles ne sont pas autorisées à s'introduire dans la structure sauf sur l'approbation du Directeur.

Les personnes circulant dans l'enceinte de la structure hormis l'équipe pédagogique, de restauration, de ménage et intervenants seront considérées comme suspectes. Il faudra leur demander de s'identifier et les envoyer au bureau de la Direction. Seul l'équipe de Direction leur donnera l'autorisation de circuler sur la structure.

Les niveaux Vigipirate sont au nombre de 3 depuis 2016. Le niveau **Urgence attentat** a été ajouté afin d'apporter une réponse adaptée face à une menace particulièrement élevée.

Vigilance

Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité valable en tout lieu et en tout temps et à une série de 100 mesures permanentes de sécurité comme la surveillance des transports et des lieux publics ou le contrôle des accès aux sites publics.

Sécurité renforcée - Risque attentat

Ce niveau est déclenché en cas de niveau élevé de la menace terroriste. Il touche l'ensemble du territoire ou cible une zone géographique ou un secteur d'activité particulier et n'a pas une limite de temps définie. Il prévoit le renforcement des mesures permanentes de sécurité et l'activation de mesures additionnelles selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes...).

Urgence attentat

Ce niveau est activé en cas de menace d'attaque terroriste imminente ou à la suite immédiate d'un attentat. Cet état de vigilance et de protection maximal est mis en place pour une durée limitée à la gestion de crise sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise (fermeture de certaines routes et des transports publics...).

VII / Modalité de fonctionnement de l'équipe

1) L'équipe pédagogique

L'équipe de direction devra coordonner les différentes fonctions: gestion administrative gestion de l'équipe (recrutement, management, formation), gestion du budget, rechercher et créer des relations avec les partenaires, veiller au suivi des projets, etc...

La direction devra être présente dans l'accueil de loisirs par sa mobilité auprès des groupes en vue d'évaluer le travail des animateurs (rôle de l'adjoint pédagogique). Elle doit vérifier que les objectifs débattus en réunion soient suivis et appliqués au mieux de la situation.

L'équipe d'encadrement est responsable de la sécurité affective, physique et morale des enfants; elle travaillera dans ce sens afin de mener à bien ses actions. L'équipe doit toujours garder à l'esprit que l'enfant doit prendre du plaisir pendant les temps extra et périscolaire à travers des actions ludiques et éducatives. L'animateur sera l'élément de référence et un repère pour les enfants et les parents :

- en direction des parents : accueillir, informer, rassurer, solliciter leur participation, écouter les recommandations
- en direction des enfants : écouter les besoins et les demandes, proposer des projets, établir un dialogue continu, animer, jouer, guider, rassurer, sécuriser.

2) Organisation du travail en équipe et des réunions

L'équipe se réunira régulièrement afin de :

- Préparer les projets d'animations et évaluer celui-ci
- Analyser son travail en référence au projet pédagogique, projet d'animation et également sur la vie quotidienne
- Amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- Échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins et problématiques.
- Poursuivre sa formation continue.

Les temps de réunion sont payés à hauteur de 1h par mercredi et 4h pour les petites vacances. De ce fait, la présence de l'équipe aux réunions fixées par l'équipe de Direction est indispensable et obligatoire. A savoir que deux réunions de préparation sont nécessaire avant les vacances scolaires et une réunion bilan en fin de séjour.

Même procéder pour la préparation des mercredis avec un bilan le dernier mercredi.

L'équipe pédagogique dispose de documentations , des fichiers d'activités, la réglementation applicable, des documents pédagogiques, archives...Chacun est garant du respect de ces outils de travail.

3) Plannification des réunions de travail 2023-2024

Les réunions se déroulent de 9h00 à 11h00 les Mardis et jeudis suivant le planning ci-dessous :

Réunion de base des Mercredis :

07/09/23, 07/09/23 et 14/09/23 (Mercredi septembre-octobre 2023)

17/10/23 et 19/10/23 (Mercredi novembre -décembre 2023)

19/12/23 et 21/12/23 (Mercredi janvier-février 2024)

20/02/24 et 22/02/24 (Mercredi mars-avril 2024)

16/04/24 et 18/04/24 (Mercredis mai-juin 2024)

Des réunions supplémentaires seront programmées spécifiquement pour faire des régulations, évaluer les projets d'animation, pour préparer les grands jeux et événements et développer les partenariats de projets...

Réunions de base des Vacances scolaires :

10/10/23 et 12/10/23 (Vacances Toussaint 2023)

12/12/23 et 14/12/23 (Vacances Noël 2023)

13/02/24 et 15/02/24 (Vacances Février 2024)

09/04/24 et 11/04/24 (Vacances Printemps 2024)

4) Rôle de l'animateur

L'animateur a avant tout autre chose, un rôle éducatif: ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des Lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ses besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe. Il accompagne les enfants dans ses apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

L'animateur doit donc avoir diverses qualités et de nombreuses cordes à son arc. Ce n'est pas seulement une encyclopédie vivante d'activités manuelles et physiques, scientifique. Il vient d'abord avec des valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants.

1. Avec l'équipe éducative

Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataire de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon à ce que les activités soient les plus complètes possible.

2. Avec lui-même

Il définit et exprime son propre projet, se situe par rapport au projet de la structure et cherche à mettre en cohérence ses intentions et sa pratique.

3. Avec les enfants

Sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière

Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il répond à leurs demandes et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.

L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

4. Avec les familles

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées. Il est présent au moment de l'accueil et du départ.

5. Par rapport aux activités

Il est force de propositions et s'adapte aux imprévus. Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs. Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement. Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité.

Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun, et sur la création collective. Il sait s'adapter aux contraintes du moment.

5) Prise en charge du stagiaire pratique

➤ L'animateur devra être capable de:

- Mettre en pratique les connaissances acquises durant son stage théorique
- Analyser ses pratiques
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Participer à l'accueil, l'information auprès des familles
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

➤ Déroulement:

Les premiers jours, le stagiaire sera en observation active, il devra s'intégrer à l'équipe d'animation, faire connaissance avec le public.

Ensuite l'animateur devra proposer et mettre en place des activités en rapport avec le projet pédagogique. Il sera évalué sur différentes séances intérieur, extérieur, grand jeux....

➤ Critères d'évaluation:

-Le public

(connaissance sur les besoins et caractéristiques du publics, avoir un relationnel adapté à l'âge des enfants)

-Le cadre d'exercice

(respect des horaires et du fonctionnement, connaissance de la réglementation et de son rôle d'animateur)

-L'équipe d'animation

(savoir travailler en équipe, être un élément positif, avoir un bon rapport avec l'autorité hiérarchique)

-Mener différentes activités

(courbe d'intensité, cohérence des étapes, démarche pédagogique, amener un but, respect des consignes...)

6) Projet de formation

L'équipe de direction à un rôle formateur, elle doit être capable de conseiller, d'expliquer des méthodes de travail, en cherchant à comprendre les difficultés rencontrées par son équipe en les amenant à déterminer eux-mêmes les solutions les plus adaptées pour la régulation de leurs interventions. Il apparaît nécessaire de prévoir une méthode qui permette la construction d'une formation cohérente des animateurs en accord avec les objectifs fixé avec la direction.

Outre le suivi particulier et individualisé apporté au stagiaire pratique, l'organisation d'échanges de savoirs au sein de l'équipe et le suivi sur le terrain par la direction constituent des sources de progrès qu'il convient d'exploiter pleinement.

➤ Les objectifs visés

- Permettre à chacun d'évoluer et de s'épanouir dans son travail.
- Permettre à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances et démarches.
- Permettre à chacun de s'interroger sur ses propres pratiques afin de les faire évoluer.

➤ Les moyens envisagés

- Espace de documentation
- Temps thématiques de formation
- Suivis collectifs et individualisés des animateurs grâce à des bilans et des évaluations régulières.
- Suivi spécifique des stagiaires pratiques (temps d'échanges, adaptation, observation, évaluations sur le terrain et évaluation finale).

VIII / Modalité d'évaluation

Afin de permettre :

⇒ Un état des lieux régulier de la progression de nos objectifs

⇒ De mettre en lumière le besoin d'une régulation dans nos pratiques

⇒ De faire un bilan du séjour en référence à notre projet pédagogique

Des temps d'évaluation seront mis en place au sein de l'équipe pédagogique, mais aussi de l'ensemble des acteurs qui participent au projet.

Tout au long du séjour, il est prévu des méthodes de régulation du projet :

⇒ Une réunion hebdomadaire pour faire le bilan de la semaine avec l'ensemble de l'équipe pédagogique avec le retour de la progression ou les besoins des enfants

⇒ Une discussion individuelle entre la direction et les animateurs

Cette discussion permettra un dialogue plus approfondi sur le ressenti de l'animateur par rapport aux groupes, aux enfants, à la direction, aux activités ou pour une demande de formation particulière

⇒ Une réunion bilan en fin de séjour ou trimestre, entre la direction, les animateurs, les enseignants, les partenaires, les intervenants. Toutes ces réunions permettront d'identifier les difficultés rencontrées afin d'y remédier mais aussi de voir les aboutissements des activités et des projets d'animations. Ceci permettra à chacun de s'auto-évaluer, de réguler son implication et d'apprécier le bon déroulement de l'accueil de loisirs.

1-Projet éducatif et Règlement intérieur de la Caisse des Écoles

2-Fiche technique d'une séance d'animation + Évaluation

3-Fiche technique d'un projet d'animation + Évaluation

4-Grille d'évaluation animateur / stagiaire

5-Évaluation du Document annuel

6-Livret de l'animateur (Extrascolaire Mercredi et vacances)